

GRANDLYON
communauté urbaine

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL DE COMMUNAUTE

Séance du **19 mars 2012**

Délibération n° 2012-2866

commission principale : **proximité et environnement**

commission (s) consultée (s) pour avis :

commune (s) :

objet : **Association de gestion de la Maison rhodanienne de l'environnement (MRE) - Attribution d'une subvention pour son programme d'actions 2012**

service : **Direction de l'évaluation et de la performance**

Rapporteur : Monsieur Desbos

Président : Monsieur Gérard Collomb

Nombre de conseillers en exercice au jour de la séance : 156

Date de convocation du Conseil : vendredi 9 mars 2012

Secrétaire élu : Monsieur Marc Augoyard

Compte-rendu affiché le : mardi 20 mars 2012

Présents : MM. Collomb, Bret, Darne J., Reppelin, Da Passano, Mme Domenech Diana, M. Buna, Mme Guillemot, MM. Charrier, Daclin, Calvel, Mme Vullien, MM. Kimelfeld, Crimier, Philip, Mme Pédrini, M. Arrue, Mmes Besson, David M., MM. Brachet, Charles, Colin, Sécheresse, Barral, Desseigne, Mme Dognin-Sauze, M. Crédoz, Mme Gelas, MM. Claisse, Bernard R., Bouju, Mme Peytavin, MM. Blein, Vesco, Mme Frih, MM. Rivalta, Assi, Julien-Laferrière, Mme Ait-Maten, MM. Appell, Ariagno, Augoyard, Mmes Bab-Hamed, Bailly-Maitre, Bargoin, MM. Barret, Barthélémy, Mmes Baume, Benelkadi, MM. Bernard B., Bolliet, Mme Bonniel-Chalier, MM. Bousson, Braillard, Broliquier, Buffet, Mme Cardona, MM. Chabert, Chabrier, Mmes Chevallier, Chevassus-Masia, MM. Cochet, Corazzol, Coste, Mme Dagorne, MM. Darne JC., David G., Desbos, Deschamps, Mme Dubos, MM. Ferraro, Flaconnèche, Fleury, Forissier, Fournel, Galliano, Gentilini, Geourjon, Mme Ghemri, MM. Gignoux, Gillet, Giordano, Gléréan, Goux, Grivel, Guimet, Havard, Imbert, Jacquet, Joly, Justet, Kabalo, Le Bouhart, Lebuhotel, Lelièvre, Léonard, Mme Lépine, M. Lévêque, Mme Levy, MM. Llung, Longueval, Louis, Lyonnet, Martinez, Millet, Morales, Muet, Nissanian, Ollivier, Petit, Pillon, Plazzi, Quiniou, Réale, Mme Revel, M. Roche, Mme Roger-Dalbert, MM. Rousseau, Rudigoz, Sangalli, Schuk, Suchet, Terrot, Thévenot, Thivillier, Mme Tifra, MM. Touléron, Touraine, Uhlrich, Vaté, Vergiat, Mme Vessiller, MM. Vial, Vincent, Vurpas, Mme Yéréman.

Absents excusés : MM. Abadie (pouvoir à M. Reppelin), Passi (pouvoir à M. Jacquet), Albrand (pouvoir à Mme Ghemri), Balme (pouvoir à Mme Bab-Hamed), Coulon (pouvoir à M. Corazzol), Genin (pouvoir à Mme Bailly-Maitre), Mme Hamdiken-Ledesert (pouvoir à M. Ariagno), MM. Huguet (pouvoir à M. Havard), Lambert (pouvoir à M. Nissanian), Mmes Laval (pouvoir à M. Barret), Palleja, Pesson (pouvoir à M. Flaconnèche), MM. Pili (pouvoir à M. Justet), Serres (pouvoir à M. Roche), Mme Vallaud-Belkacem (pouvoir à M. David G.).

Absents non excusés : M. Barge, Mme Bocquet, M. Dumas, Mme Perrin-Gilbert, M. Turcas.

Séance publique du 19 mars 2012**Délibération n° 2012-2866**

commission principale : proximité et environnement

objet : **Association de gestion de la Maison rhodanienne de l'environnement (MRE) - Attribution d'une subvention pour son programme d'actions 2012**

service : Direction de l'évaluation et de la performance

Le Conseil,

Vu le rapport du 29 février 2012, par lequel monsieur le Président expose ce qui suit :

L'association de gestion de la Maison rhodanienne de l'environnement (MRE) est une association de type loi de 1901 qui a été fondée en 1994 par 7 associations de protection de la nature et du cadre de vie, par la Communauté urbaine de Lyon et le Département du Rhône qui en sont membres de droit.

Il s'agit d'une association qui a pour objet la protection et l'amélioration de l'environnement (protection des espaces naturels, des paysages, de la faune et de la flore sauvage, la protection et l'amélioration du cadre de vie en milieu urbain et semi-urbain).

Objectifs

La Communauté urbaine est membre de droit de l'association. L'association organise et accueille des actions d'animation sur 2 sites : la Maison rhodanienne de l'environnement (MRE) et le grand moulin de l'Yzeron.

La MRE est installée rue Sainte Hélène et occupe des locaux mis à disposition par la Communauté urbaine et le Département. La MRE accueille des expositions, conférences et propose l'accès à une bibliothèque de l'environnement (5 000 ouvrages).

Le grand moulin de l'Yzeron appartient à la Communauté urbaine et est mis à disposition de l'association. C'est un lieu permanent de pédagogie, d'éducation et d'observation du milieu naturel.

L'activité de l'association rejoint les compétences exercées par la Communauté urbaine au titre de l'article L 5215-20 du code général des collectivités territoriales.

Compte-rendu des actions réalisées au titre de l'année 2011

Par délibération n° 2009-0692 du 6 avril 2009, le Conseil de communauté a adopté une convention triennale (2009-2011) avec la MRE, stipulant le versement de 3 subventions annuelles. La subvention versée à l'association, dans le cadre de son programme d'activité 2009, était de 326 800 €.

Par délibération n° 2010-1365 du 22 mars 2010, le Conseil de communauté a attribué une subvention de fonctionnement d'un montant de 278 184 € au profit de l'association dans le cadre de son programme d'activité 2010 et d'un avenant n° 2 à la convention triennale.

Par délibération n° 2011-2097 du 4 avril 2011, le Conseil de communauté a attribué une subvention de fonctionnement d'un montant de 284 239 € au profit de l'association dans le cadre de son programme d'activité pour l'année 2011 et d'un avenant n° 3 à la convention triennale.

L'activité de l'association est intervenue selon les différents axes présentés dans son programme d'activité 2011 :

- manifestations "grand public",
- conférences et expositions,
- éducation à l'environnement,
- animations sur le site du grand moulin de l'Yzeron.

Bilan des actions 2011

Concernant les manifestations "grand public", on observe que les manifestations se sont tenues conformément au programme d'activité, les "Journées mondiales des zones humides" notamment, attirant près de 300 personnes.

En matière de conférences et expositions, les objectifs ont été dépassés, l'association réalisant 23 actions (sur 20 programmées). Les conférences ont réuni un public de 875 personnes, les expositions générant, en moyenne, une centaine de visiteurs.

Les objectifs du volet "éducation à l'environnement" ont été légèrement dépassés en termes d'animations scolaires (158 animations sur 156 programmées) au travers de l'animation "les mercredis de l'environnement" comme en termes d'ateliers éco-citoyens (28 ateliers tenus sur 24 programmés).

Sur le site du grand moulin de l'Yzeron, 197 animations ont été tenues, principalement en matière d'animation scolaire. Le nombre d'animations est inférieur à la prévision (224 animations), les associations intervenantes ayant eu moins d'activité.

Programme d'actions pour l'année 2012 et plan de financement prévisionnel

Pour 2012, le programme prévisionnel d'activité a été pensé dans la continuité des années précédentes et développé avec :

- 8 manifestations "grand public" (Journée mondiale des zones humides, fête de la science, etc.),
- tenue de conférences (20 conférences),
- accueil d'expositions (6 expositions),
- mise à disposition du pôle documentaire,
- communication (lettre d'information, site internet),
- aménagement des locaux du grand moulin de l'Yzeron (aménagement de la grande salle d'animation, création d'une signalétique tri des déchets),
- élaboration d'un plan de gestion du terrain jouxtant le grand moulin de l'Yzeron,
- éducation à l'environnement concernant :

. la MRE : 204 animations destinées aux écoles et accueils collectifs de mineurs, notamment,

. le grand moulin de l'Yzeron : 155 animations scolaires et loisirs, 2 stages Nature (8-10 ans) notamment.

Les principaux éléments financiers prévisionnels de l'association pour l'exercice 2012 sont les suivants, présentés comparativement aux prévisions 2011 :

Budget prévisionnel	Montant 2011 (en €)	Montant 2012 (en €)
Produits	688 723	760 479
subvention Communauté urbaine de Lyon	284 239	285 754
autres subventions	336 562	402 640
autres produits	67 922	72 085
Charges	688 723	760 479
charges de fonctionnement	418 655	446 342
charges salariales	270 068	314 137

La progression des produits prévisionnels est liée à l'augmentation de la subvention de la Région Rhône-Alpes (+ 45 000 €) et par l'obtention de dons (22 500 €). La subvention de la Région Rhône-Alpes s'inscrit dans le cadre d'une nouvelle convention pluriannuelle (2012-2013) et vise au développement du fonds documentaire de l'association.

La progression des charges d'exploitation (+ 28 000 € environ) et des charges de personnel (+ 45 000 € environ) est liée au développement du réseau documentaire. Ce fonds regroupe 14 fonds documentaires associatifs, accessibles par internet. Un salarié est dédié au fonctionnement de ce réseau documentaire.

Le poste de direction de l'association est désormais occupé par un salarié de l'association. Auparavant, le directeur était mis à disposition de l'association, alternativement, par l'un des membres de droit de l'association (Conseil général du Rhône et Communauté urbaine de Lyon). Cette évolution n'a pas d'impact financier mais a entraîné une modification des statuts de l'association.

Il est donc proposé au Conseil de procéder à l'attribution d'une subvention de fonctionnement d'un montant de 285 754 € au profit de l'association de gestion de la MRE dans le cadre de son activité pour l'année 2012 ;

Vu ledit dossier ;

Où l'avis de sa commission proximité et environnement ;

DELIBERE

1° - Approuve :

a) - l'attribution d'une subvention de fonctionnement d'un montant de 285 754 € au profit de l'association de gestion de la Maison rhodanienne de l'environnement (MRE) dans le cadre de son programme d'actions pour 2012,

b) - la convention à passer entre la Communauté urbaine de Lyon et la MRE définissant, notamment, les conditions d'utilisation de cette subvention.

2° - Autorise monsieur le Président à signer ladite convention.

3° - La dépense de fonctionnement sera imputée sur les crédits inscrits au budget principal - exercice 2012 - compte 6574 - fonction 830 - opération n° 0P27O0102.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme,
le Président,
pour le Président,

Reçu au contrôle de légalité le : 21 mars 2012.